

industrie de la pêche lors d'une conférence internationale prévue pour 1972. Il nous faut à cette conférence un représentant qui s'y connaît en matière de pêcheries et qui a à cœur les intérêts de l'industrie tout entière, sinon les discussions vont s'embourber dans des questions de compétence sur les minéraux du lit de l'océan, tandis que la lutte contre la pollution et la préservation des ressources en poisson seront reléguées au second rang. Il ne faut pas que cela arrive. Nous avons appris encore récemment qu'aucun progrès n'a été accompli dans les entretiens entre le Canada et les États-Unis pour établir la ligne médiane qui traverse le banc George et qui devrait être une frontière internationale délimitant ce secteur des bancs hauturiers entre le Canada et les États-Unis. Cette ligne de démarcation a été établie au congrès de Genève de 1958 sur le plateau continental, d'après la ligne médiane entre les littoraux contigus qui délimiterait la frontière internationale.

• (4.40 p.m.)

Depuis 1964, nous voyons Ottawa délivrer à un certain nombre de sociétés pétrolières des permis d'exploration sismique à l'extrémité nord-est du banc. Mais c'est là une pétition de principe. Ottawa ne fait-il pas fausse route? Si l'on découvre du pétrole au banc George, qui en sera propriétaire, le Canada ou les États-Unis? Qui percevra des redevances? Ou encore, s'il se produit une catastrophe suivie d'un épanchement de pétrole, qui va réparer les dégâts? Qui paiera pour le nettoyage et quel gouvernement remboursera nos pêcheurs des pertes que provoquera la pollution des eaux? Sera-ce le Canada ou les États-Unis? Ce sont là des questions capitales qui ne peuvent être résolues que par un ministre des Pêches alerte, puisque, de toute évidence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est endormi aux commandes et est impuissant à passer un accord avec les États-Unis à ce sujet, ou en est incapable.

Autre sujet de préoccupation, la question épineuse des pêches entre le Canada et le gouvernement français qui possède les îles Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1964, le Parlement a adopté la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche qui établissait une limite de 12 milles à l'est du littoral canadien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors, l'honorable Paul Martin, avait dit à la Chambre que l'on appliquerait dès que possible les dispositions de la loi. On ne les a pas encore appliquées. Il est vrai que quelques éléments disparates ont été mis en vigueur, et je ne veux pas déprécier les efforts du ministre des Pêches et des Forêts. Je crois qu'il se dépense comme aucun autre ministre des Pêches avant lui. Il a travaillé dur, mais sa tâche est très compliquée et très difficile.

M. McGrath: Et maintenant il y renonce.

M. Crouse: Et maintenant, comme dit mon honorable ami de Saint-Jean-Est, il semble y renoncer. Cela nous inquiète. Je le répète, la loi adoptée en 1964 n'a pas encore été appliquée pleinement, et au train où vont les choses, nos pêcheurs vont faire l'expérience de ce que veut dire le mot «éternité». Je pose au ministre la question suivante: la ligne médiane est-elle l'objet du litige entre le Canada et la France? Je parle de la ligne qui

traverse le banc George et sur laquelle le Canada et les États-Unis sont en désaccord. Cette question touche à nos droits territoriaux et à nos zones de pêche par rapport aux îles françaises Saint-Pierre-et-Miquelon. La question est importante, et il faut y trouver une solution car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que le Canada accepte la ligne médiane là où elle traverse le banc George comme frontière entre le Canada et les États-Unis. Serions-nous pris à notre propre piège en acceptant cette ligne médiane comme frontière internationale entre le Canada et les États-Unis? L'acceptons-nous comme frontière entre le Canada et les îles Saint-Pierre-et-Miquelon qui appartiennent à la France? Dans l'affirmative, je voudrais savoir si cette ligne médiane est acceptée comme frontière par le gouvernement français.

S'il en est ainsi, il semblerait que nous accordions des autorisations de mener des études sismiques et des permis de forage pétrolier à l'égard de secteurs du plateau continental que la France pourrait bien revendiquer. Voilà quelques-unes des questions que n'a pas pu résoudre le ministre actuel des Pêches et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures traite à la légère. Oh, il assiste bien à des conférences internationales mais lorsqu'à son retour nous lui demandons s'il a eu des consultations avec les Français sur ces questions et d'autres, il nous répond qu'il n'en a pas eu le temps. Et lorsqu'on lui demande où nous en sommes là-dessus, il répond que ces questions font encore l'objet d'entretiens. C'est un peu court.

Et la pêche à l'espadon? La direction des aliments et des drogues des États-Unis a prescrit que cinq parties de mercure par million constitue une teneur tolérable, mais qu'aucun poisson contenant une quantité de mercure supérieure ne peut être importé aux États-Unis. Je sais que le ministre a fait des instances auprès des autorités américaines pour demander si cette norme pourrait être adoucie afin que nous puissions garder notre industrie de la pêche à l'espadon. Environ 50 navires seront retenus sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse à la suite de ces incidents, mettant ainsi 300 hommes en chômage sans qu'il en soit de leur faute. Ils cherchent désespérément un autre genre de travail. Là encore c'est une question qui devrait préoccuper le ministre des Pêches qui n'a d'autres responsabilités que de s'occuper de cette industrie primaire.

A propos d'hydrargyrisme, il me vient une autre question à l'esprit. A-t-on établi le même niveau de tolérance pour le thon, par exemple? Si oui, la cuisson du thon réduit-elle la teneur en mercure? L'espadon se vend frais. Ne pourrait-on traiter de quelque façon ce délicieux poisson de mer pour le rendre de nouveau acceptable?

Je pourrais parler pendant une heure de l'industrie de la pêche...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, c'est l'heure des initiatives parlementaires.

M. Crouse: ...mais on me rappelle que l'heure des initiatives parlementaires approche, je ne veux donc pas retenir les députés plus longtemps. Mais pour les raisons invoquées, je suis heureux d'appuyer l'amendement pré-